



DÉCOUVERTE

## Le terrier de Jarenthon de la Marette

*un document exceptionnel*



Terrarium vetus de Mareta

### *De la découverte à la préservation*

En 2008, en accueillant à Chapelèche Madame Colette Véron, habitant à Albon, j'étais loin d'imaginer où cela menait...

Celle-ci cherchait des renseignements sur l'éventuelle existence d'une meulière située aux Rancs, secteur rocheux isolé non loin de Chapelèche, où subsiste une ruine sous de grands pins Douglas.

Colette Véron travaillait en effet sur **les moulins à eau et les sites d'extraction des meules**<sup>1</sup>. Je l'ai accompagnée sur place, et nous n'avons pas retrouvé de « carrière » qui aurait pu servir à l'extraction de meules.

Elle avait eu connaissance de l'existence de ce site à partir d'un document manuscrit qu'elle avait découvert au cours de ses recherches historiques aux Archives Départementales de la Drôme, à Valence : le terrier de la Marette, ou, plus exactement **le terrier<sup>2</sup> de Jarenthon de la Marette<sup>3</sup>** daté de 1357, écrit en **bas latin**<sup>4</sup> pour le Seigneur de la Marette et qui recense les propriétés des habitants et le « montant » de l'impôt dont ils devaient s'acquitter.

Colette Véron qui connaît un peu le bas latin, avait déchiffré en partie le contenu du document et avait compris quelques passages du parchemin : elle avait découvert en effet qu'aux Rancs, on extrayait des meules à destination ménagère.

Sa description du document m'avait intrigué et je suis donc allé aux Archives Départementales en octobre 2008, pour me faire une idée de la forme et du contenu du document.

A ma grande surprise, le terrier de la Marette était en consultation publique et libre : le Conservateur m'a donc remis un rouleau de 14 peaux de chèvres cousues les unes aux autres, et dont les premières étaient en mauvais état. Vue la taille du parchemin, je n'ai pu le dérouler sur aucune des tables, et

#### **moulins à eau et les sites d'extraction des meules<sup>1</sup>:**

depuis, Colette Véron a soutenu une thèse le 24 juin 2015 Grenoble Alpes, dans le cadre des Sciences de l'homme, du Politique et du Territoire, en partenariat avec LARHRA - Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes moderne et contemporaine.

#### **terrier<sup>2</sup>:**

en droit féodal, un terrier ou livre terrier est un registre où sont consignés l'étendue et les revenus des terres, les limites et les droits d'un ou de plusieurs fiefs appartenant à un seigneur. On parle ensuite de terrier communaux qui sont les documents ayant précédé les cadastres (généralisés à l'époque napoléonienne en France).

#### **Jarenthon de la Marette<sup>3</sup>:**

c'est un chevalier du mandement de Gluiras qui reçoit les reconnaissances de ses emphytéotes « de Gluiras, La Calm, Saint Maurice et Chalançon ».

#### **bas latin<sup>4</sup>:**

Le bas latin, basse latinité ou latin tardif, est le nom des formes du latin de l'Antiquité tardive c'est-à-dire habituellement les versions du latin qui s'écrivaient du IIIe au VIe siècle, voire au VIIe siècle en Espagne. Les formes de latin regroupées sous cette appellation sont des versions intermédiaires entre les versions dites classique et le médiéval. Ces versions sont différentes du latin vulgaire, qui était, lui, strictement parlé.